

688

— 7 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Louis Martin, relative à la création des Ministères et Sous-Secrétariats d'État (Amendement N° 24, au budget de l'exercice 1911.)

(Nommée le 18 juin 1912.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : CHARLES-DUPUY.

2<sup>e</sup> — Louis MARTIN.

3<sup>e</sup> — JÉNOUVRIER.

4<sup>e</sup> — JEANNENEY. .... *Secrétaire*

5<sup>e</sup> — CAZENEUVE.

6<sup>e</sup> — Raymond LEYGUE.

7<sup>e</sup> — HALGAN. .... *Président*

8<sup>e</sup> — VINCENT.

9<sup>e</sup> — BESNARD.



4

Séance du 20 Juin 1912

---

Bureau d'op. M<sup>r</sup>. Holgan président  
" Jeuneux secrétaire.

Le bureau provisoire est confirmé définitivement dans ses pouvoirs. —  
M<sup>r</sup>. Louis Martes auteur de l'amendement renvoyé à l'examen de la  
Commission en ce qui concerne l'initiative de l'objet précité.

Un échange d'observations a lieu au sujet proposé par M<sup>r</sup>. Holgan,  
Louis Martes, Cazeneuve, Besnard, Raymond Legger, Vincent et Jeuneux.

Il est décidé que de Louis Martes présidera à une prochaine  
séance de la commission un travail on devra examiner les différents  
objections faites à sa proposition, et où la difficulté que la rédaction  
d'un texte satisfaisant présente, sur ces points. — La commission est  
convoquée à penser que les questions doit être maintenu à son ordre  
du jour et mérite d'être étudiée.

Le Président

Le Secrétaire

Droqueroy